REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 novembre 2016**

Compte rendu affiché le **24 novembre 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **10 novembre 2016**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Josette PRALY**

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Josette PRALY, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Mustafa USTA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN, Régis DUVERT à Stéphane GOMEZ, Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE, Sacha FORCA à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés : **Armand MENZIKIAN, Nordine GASMI**

Membres absents : **Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Patrick MANDOLINO**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Objet :

16.11.0643
Remise gracieuse de frais irrépétibles - Projet "Les Barges"

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 23 NOV. 2016
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE
5

RAPPORT DE MONSIEUR GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté 692561200006 du 26 février 2012, Monsieur le Maire de Vaulx-en-Velin avait octroyé un permis de construire à la société Alliade Habitat pour la construction de 150 logements. Celui-ci avait été suivi par un second arrêté 692561200016 du 8 juin 2012, par lequel Monsieur le Maire avait délivré un permis de construire à la SLCI des Barges pour la construction de 61 logements.

Opposés à ces projets de construction, 205 riverains se sont regroupés pour intenter un recours commun contre l'octroi de ces deux décisions.

Le Tribunal administratif de Lyon a rejeté chacune des requêtes groupées par jugement en date du 22 mai 2014. En outre, le juge administratif a mis à la charge de l'ensemble des requérants solidaires, en tant que partie perdante, la somme totale de 1 600 € (deux fois 800 €, pour chacune des deux affaires) au titre des frais irréptibles, non compris dans les dépens.

Les riverains ont demandé au Maire de Vaulx-en-Velin une remise gracieuse de cette somme.

Il s'avère que l'opération d'ensemble a été modifiée et que le projet de construction des 150 logements a été abandonné. Compte tenu de ces éléments, et à titre exceptionnel, la Ville entend faire droit à la demande de remise gracieuse de deux fois 800 €, soit 1 600 € au total, formulée par les riverains.

Les frais de défense ont été payés par notre assureur en responsabilité civile, la SMACL. L'assureur étant subrogé dans nos droits, ces frais irrépétibles lui reviennent, conformément à notre contrat d'assurance.

Aussi, il conviendra de procéder au versement de cette somme à la SMACL.

En conséquence, je vous propose :

➢ De décider d'appliquer la remise gracieuse de la somme totale de 1 600 € correspondant au montant des frais irrépétibles mis à la charge de l'ensemble des requérants solidaires par les deux jugements du Tribunal administratif de Lyon en date du 22 mai 2014 ;

➢ De procéder au versement de 1 600 € à la SMACL ;

➢ D'inscrire cette dépense au budget.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

➢ Décide d'appliquer la remise gracieuse de la somme totale de 1 600 € correspondant au montant des frais irrépétibles mis à la charge de l'ensemble des requérants solidaires par les deux jugements du Tribunal administratif de Lyon en date du 22 mai 2014 ;

➢ Procède au versement de 1 600 € à la SMACL ;

➢ Inscrit cette dépense au budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY